

En vertu de sa loi organique, l'Office relève du ministère des Pêcheries. L'Office proprement dit se compose d'un président titulaire qui est nommé par le gouverneur en conseil et qui a le statut de fonctionnaire fédéral, et «d'au plus dix-huit membres bénévoles» désignés à titre honoraire par le ministre des Pêcheries pour une période de cinq ans. La loi précise que «la majorité des membres de l'Office, non compris le président, doivent être des savants, et que les autres membres de l'Office doivent représenter le ministère et l'industrie de la pêche». Les hommes de science qui font partie de l'Office sont choisis dans les universités et les organismes privés de recherche du pays; ils comprennent des spécialistes des disciplines qui se rattachent au travail de l'Office. Les représentants de l'industrie sont choisis parmi les hommes d'affaires éminents du pays qui possèdent une connaissance intime de la pêche et de l'industrie qui l'exploite. Habituellement, le ministère des Pêcheries est représenté par un haut fonctionnaire en poste à Ottawa. Les membres de l'Office remplissent des fonctions à la fois consultatives et administratives. Les fonctions consultatives sont déléguées en premier lieu à des commissions régionales qui se livrent à des études sur place, puis font rapport à l'Office pour les opérations et les programmes d'ordre scientifique en vue de les améliorer. Les fonctions administratives relèvent d'une commission exécutive élue par les membres de l'Office, subordonnée à l'approbation du ministre.

L'activité de l'Office est fort décentralisée, puisqu'il n'existe à Ottawa qu'un personnel restreint, qui s'occupe de l'administration, de la surveillance et de la publication de documents. L'Office emploie quelque 800 personnes, dont environ 200 investigateurs scientifiques.

*Biologie.*—Le programme d'action de l'Office dans le secteur biologique a pour but d'accroître les connaissances fondamentales concernant les vastes richesses vivantes des eaux salées et des eaux douces du Canada. Il comprend des études sur le cycle évolutif, la composition et le comportement de la faune aquatique; ces études visent à fournir une base vraiment scientifique aux programmes de conservation et de gestion des espèces d'importance commerciale pour la pêche, y compris le homard, le crabe, la crevette, l'huître, la pétoncle, la palourde, certains mammifères marins et d'autres espèces d'animaux aquatiques bien connues et importantes du point de vue commercial, notamment le saumon, la morue, le hareng et le flétan, ainsi que certaines plantes marines dont le phytoplancton et les algues. Les études portent aussi sur les maladies des poissons, des mollusques et des crustacés, ainsi que sur les ennemis du poisson, notamment les effets délétères de la pollution des eaux, et comprennent des travaux de recherche fondamentale sur la génétique, la physiologie et le comportement du poisson, que l'Office entend en vue d'améliorer les méthodes de pisciculture et les stocks d'alevins. En plus de ces études fondamentales, l'Office se livre à la recherche de nouvelles pêcheries et de nouvelles espèces ainsi qu'à des expériences visant à améliorer la méthode de pêche.

Sur la côte de l'Atlantique, les travaux de biologie s'effectuent dans des stations de recherche situées à St. Andrews (N.-B.) et à St-Jean (T.-N.). Les études relatives aux pêcheries arctiques et aux mammifères marins sont dirigées par le personnel d'un laboratoire situé à Ste-Anne-de-Bellevue (P.Q.). Pour les travaux concernant les pêches d'eau douce, l'Office dispose d'une station à London (Ont.). Sur la côte du Pacifique, les travaux relèvent d'un laboratoire de recherche situé à Nanaïmo (C.-B.). L'Office dispose de 18 bateaux de recherche pour ses études biologiques. Leur gamme va de la petite embarcation côtière ou de lac jusqu'aux navires de haute mer construits particulièrement à cette fin. L'Office fait également fonction d'organisme de recherche du Canada au sein de trois commissions internationales de pêche et de deux commissions internationales d'étude des mammifères marins, commissions dont le gouvernement canadien fait partie.